



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0814

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fonds de solidarité eau - Projet Naddhal IV - Guinée Conakry - Attribution d'une subvention à l'association SAGA

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlrich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

Séance publique du 15 juin 2009**Délibération n° 2009-0814**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Projet Naddhal IV - Guinée Conakry - Attribution d'une subvention à l'association SAGA**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les généralités sur le Fonds eau

Par délibération en date du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau (ex CGE) et la Communauté urbaine, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau, ou Fonds eau.

Ce dispositif, auquel la Communauté urbaine et la société Veolia Eau Environnement contribuent paritairement à hauteur de 300 000 € par an chacune, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet de la Terre à Johannesburg en 2002 de "réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015" et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Le projet

Via 3 financements successifs du Fonds eau (programme Naddhal), l'association rhônalpine de migrants guinéens SAGA (Solidarité, Action, Guinée-Ain) a réalisé en 2006, 2007 puis 2008 diverses infrastructures d'accès à l'eau potable dans la zone de la sous-préfecture de Sagalé, en Guinée Conakry.

Ces projets ont donné toute satisfaction et ont été très appréciés par les autorités guinéennes ainsi que par les populations locales, qui en assurent aujourd'hui une gestion pérenne.

L'association a de nouveau sollicité le Fonds eau afin de poursuivre ces réalisations : le 4^e volet du programme Naddhal consistera en l'adduction d'eau potable par bornes fontaines pour le village de Sagalé Centre (900 habitants environ) à partir d'un pompage solaire suivi d'un traitement de l'eau ferrugineuse par oxydation-filtration et d'un stockage de l'eau traitée.

Le projet est évalué à un total de 99 500 € et inclut une participation financière du gouvernement guinéen, des populations bénéficiaires ainsi que du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire (M3IDS).

Lors de sa séance du 11 février 2009, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné un avis favorable pour le financement du projet à hauteur de 47 000 €. La contribution demandée à la Communauté urbaine serait donc de 23 500 €, Veolia Eau apportant également 23 500 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi dite Oudin-Santini du 9 février 2005 ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - le projet Naddhal IV, consistant en l'adduction d'eau potable par bornes fontaines du village de Sagalé Centre en Guinée Conakry,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 23 500 €, au titre de l'année 2009, à l'association SAGA, dont le siège est situé au Lycée de la Plaine de l'Ain - 01500 Ambérieu en Bugey,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association SAGA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense d'exploitation sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2009 - compte 674 200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.